

Mardi 26 avril 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-20

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'ARSUD 2021

Le mardi 26 avril 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en présentiel et en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Sur site :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Bruno GENZANA - Bénédicte LEFEUVRE
- Virginie PIN - Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD

- En visioconférence :

Josy CHAMBON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Clémence PARODI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Virginie PIN

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Jean-Sébastien STEIL a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Christiane BOURBONNAUD – Adeline DUMON –
Chantal EYMEOUD - Michel KELEMENIS - Alexandra MASSON - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration de ce jour adoptant le Compte de Gestion 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration de ce jour adoptant le Compte Administratif 2021,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20220426-2022-20-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2022

Considérant :

- Les résultats dégagés par le compte administratif 2021 :

| SECTION de FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 5 766 349,96 |
| Recettes | 5 638 690,77 |
| Résultat de l'exercice | -127 659,19 |
| Excédent antérieur reporté | 645 760,79 |
| Excédent cumulé | 518 101,60 |

| SECTION d'INVESTISSEMENT | |
|----------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 666 859,54 |
| Recettes | 406 772,54 |
| Résultat de l'exercice | -260 087,00 |
| Excédent antérieur reporté | 836 587,82 |
| Excédent cumulé | 576 500,82 |
| Reste à réaliser Inv. Dépenses | 3 391 490,91 |
| Reste à réaliser Inv. Recettes | 2 826 890,16 |
| Résultat global d'investissement | 11 900,07 |

Le Président propose au Conseil d'Administration :

L'affectation suivante :

Virement au compte 1068

- affectation obligatoire pour la couverture du déficit d'investissement 0,00 €
- affectation facultative pour le financement de nouveaux investissements 0,00 €

| | | |
|------------------------|----------------|--------------|
| Report à nouveau (002) | fonctionnement | 518 101,60 € |
| Report à nouveau (001) | investissement | 576 500,82 € |

Après en avoir délibéré, adopté à 24 voix par 15 membres (12 présents + 3 procurations) et 2 abstentions (1 présente + 1 procuration, soit 4 voix).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 26 avril 2022

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20220426-2022-20-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2022